



Organisation Mondiale de la Santé Animale

World Organisation for Animal Health

Organización Mundial de Sanidad Animal

Le Directeur Général

N/Réf : LK/SB 30.352

Paris, le 17 Octobre 2007

**Objet : Statut des Pays Membres au regard de
l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine**

Aux Délégués des Pays Membres

Madame, Monsieur le Délégué,

La Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique) a accepté la recommandation du Groupe ad hoc chargé d'évaluer le statut des pays membres au regard de l'ESB et a proposé que le Comité international accepte que **l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque et le Royaume-Uni soient reconnus comme pays à risque maîtrisé d'encéphalopathie spongiforme bovine** conformément aux dispositions de l'Article 2.3.13.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres 2007*.

La Commission scientifique de l'OIE et les Délégués de ces pays sont prêts à fournir à tous les Pays Membres intéressés les informations justifiant cette inscription sur la liste. La Commission scientifique pourra répondre aux questions posées sur les informations fournies par les pays concernés, mais transmettra quoi qu'il en soit aux Délégués de ces pays les demandes de renseignements complémentaires.

Cette lettre est établie pour informer les Délégués des Pays Membres de la possibilité qui leur est offerte de formuler une objection à la reconnaissance de ces pays. Toute objection doit reposer sur des fondements scientifiques ou techniques, et être adressée par écrit au Bureau central, **dans les 60 jours**, accompagnée des éléments d'information demandés. La Commission scientifique prendra chaque objection en considération.

Après examen des objections éventuelles, la Commission scientifique proposera un projet de Résolution comprenant une liste de pays reconnus comme pays à risque maîtrisé d'encéphalopathie spongiforme bovine pour acceptation par le Comité international lors de la 76^e Session générale (mai 2008). Après adoption de la Résolution, la liste de ces pays sera publiée par l'OIE.

Le présent courrier n'appelle aucune réponse particulière de votre part, sauf si vous souhaitez formuler une objection à l'addition de ces pays à la liste actuelle des pays reconnus comme pays à risque maîtrisé d'encéphalopathie spongiforme bovine.

Je vous remercie par avance de bien vouloir examiner cette question et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Bernard Vallat

cc: Dr Gideon Brückner, Dr Jean-Luc Angot, Dr Tomoko Ishibashi
Dr Lea Knopf, Dr Sarah Kahn, Dr Christianne Brusckhe
Dr L.Barcos, Dr S.Sidibé, Dr G.Yehia, Dr T.Fujita, Dr N.Belev
Dr B.Mtei, Dr J.Oreamuno Toledo, Dr C.Planté, Dr E.Poudelet